

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical du 17 mars 2021

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1052	20	13	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 17 mars 2021 à 14 h à SAINT-LO**, au Conseil départemental, en présentiel et visio-conférence, sur convocation du 9 mars 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean LEPETIT

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

En présentiel

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL
M. Jean-Paul FORTIN, canton la Hague
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville, 1^{ère} Vice-Présidente
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances

En visioconférence

M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville
M. Gilles LELONG, canton Tournelville

Délégués des EPCI titulaires et suppléante

En présentiel

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

En visioconférence

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Céline LAUTOUR, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Présentation du plan de formation 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984, consolidée le 21 février 2007, et l'établissement par le SMEL, comme chaque année, du plan de formation pour l'année 2021 ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui prévoit que le plan de formation soit présenté à l'organe délibérant pour une meilleure connaissance par les élus ;

Vu le plan de formation transmis préalablement au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour recueillir son avis favorable, suite au transfert de cette compétence à compter de 2021 ;

Considérant le rapport de séance du 17 mars 2021

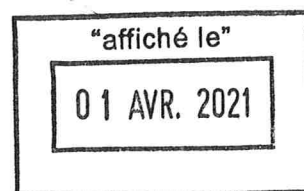
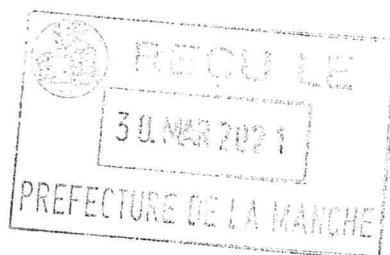
Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants, prend acte formellement de la présentation du plan de formation 2021 pour les agents du SMEL, **figurant en annexe**.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



le
mpt
#...

REÇU LE
30. MAR 2021
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans votre collectivité :		Marina HAUPAIS
Nom de la collectivité ou de l'établissement :	SMEL : Synergie Mer et Littoral	
Numéro de SIRET :	25500174500025	

- inscrire dans le présent tableau TOUTES les formations prévues en 2021, y compris celles organisées par d'autres organismes que le CNFPT.
- compléter le tableau en lisant les instructions communiquées, en dessous de l'intitulé de chacune des colonnes, et utiliser les listes déroulantes.
- compléter une ligne par agent et par formation (exemple : deux formations pour un même agent = 2 lignes ; une formation identique suivie par 3 agents = 3 lignes)
 - si aucune action de formation n'est prévue en 2021 : vous pouvez préciser dans la cellule E18 "néant pour 2021".
 - vérifier que vous avez bien indiqué le nom de votre collectivité ou établissement en cellule C13,

[illegible]